



O T I S

N A T U R E

accessible à tous • access to all

RÈGLEMENTS DU CAMPING - 2023

OTIS Nature s'engage à rendre le séjour des clients aussi plaisant que possible. Nous vous invitons à prendre connaissance des informations importantes qui suivent.

Nos valeurs

Tranquillité

Sécurité

Plaisir

Inclusion

- DÉPARTS ET ARRIVÉES

Départ : 13 h

Arrivée : 15 h

Vous pouvez tout de même profiter des aires publiques du site si vous arrivez plus tôt ou quittez le site plus tard.

- ANIMAUX

Nous acceptons les chiens et les chats seulement.

Les chiens doivent être en laisse ou rester attachés. La corde ou la laisse ne devra jamais laisser l'animal dépasser les limites de votre terrain.

Les animaux jugés dangereux seront interdits sur le site.

Ne laissez pas votre animal sans surveillance nulle part ni sur votre terrain, dans votre équipement de camping, dans les chalets ou dans votre véhicule (incluant votre bateau).

Un chien qui aboie entraînera automatiquement un avertissement. Après trois avertissements, le client ne pourra plus apporter son chien sur le site pendant son séjour ou sera invité à quitter le camping, sans remboursement.

Le propriétaire doit ramasser les excréments de son animal et les déposer dans sa propre poubelle.

Le propriétaire de l'animal est responsable de tout dommage causé par son animal.

- **COMPORTEMENT**

Le non-respect des règlements du camping peut entraîner l'expulsion du client.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en tout temps.

Les parents doivent expliquer la marche à suivre à leurs enfants s'ils s'égarer ou croient avoir perdu leurs parents.

Tout comportement immoral ou langage injurieux ne sera pas toléré.

La consommation de drogue est prohibée et entraînera l'expulsion immédiate.

Les jeux de guerre tels que le paintball ou airsoft sont interdits sur le territoire du camping.

Les bagarres sont interdites et s'en suivent d'une expulsion immédiate des personnes impliquées.

- **CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

La vitesse maximale sur le terrain est de 5km/h.

Motocyclettes et véhicules tout-terrains

Seuls les motocyclettes et les VTT qui sont conduits le plus silencieusement possible sont autorisés sur le terrain de camping, et ce, seulement pour se rendre au site de camping.

Toute motocyclette et tout VTT ne pouvant être conduits de façon silencieuse doivent être stationnés près du stationnement des visiteurs. Les conducteurs doivent ensuite se rendre à pied ou être escortés au site.

Déplacements sur le camping

Les déplacements en auto sont tolérés pour des cas de nécessité seulement.

OTIS Nature est un lieu dédié au plein air et au bien-être de ses clients. Afin de maintenir un environnement agréable, paisible et sécuritaire pour les enfants, nous vous recommandons fortement d'effectuer vos déplacements sur le site à pied.

Remorques de bateaux

Il est défendu de stationner son bateau ou sa remorque sur son site ou d'y laisser une remorque fermée.

Les remorques doivent être stationnées dans le stationnement à bateaux.

Nombre de véhicules par site

Un seul véhicule par locataire est accepté. Les autres véhicules doivent être stationnés près de la réception.

Seule exception : les personnes à mobilité réduite dont le véhicule est identifié.

- **CIGARETTES**

Il est interdit d'éteindre des cigarettes sur le sol et de se servir du terrain de camping ou des abords du lac comme cendrier.

Tous les sites sont munis d'un foyer, SVP les utiliser pour jeter les mégots de cigarettes.

- **COUVRE-FEU ET TRANQUILLITÉ**

Les feux doivent être diminués à compter de 22 h. Le couvre-feu est à 23 h.

L'été, lorsque le couvre-feu n'est pas respecté après quelques avertissements le client sera expulsé du terrain de camping, sans remboursement.

- **DÉCHETS ET RECYCLAGE**

Nous vous remercions de placer tous vos déchets et votre recyclage dans les conteneurs prévus à cet effet.

Il n'est pas permis d'utiliser les conteneurs du centre plein air pour des déchets provenant de l'extérieur.

Les clients sont responsables de leurs rebus ménagers, tels que vieux BBQ, frigos, tables en plastique, foyers en acier, etc. Vous devez les transporter vous-même vers la ressourcerie de votre municipalité. En cas de non-respect de ce règlement, des frais seront facturés.

- **EAU POTABLE**

L'eau sur chaque terrain est potable.

Utilisez l'eau de façon responsable, particulièrement lorsque vous nettoyez un véhicule ou de l'équipement de camping.

Il est interdit d'arroser les pelouses ou les parcelles de terrain.

Le développement durable est important pour Otis Nature. Ne pas gaspiller l'eau s'il vous plaît.

- EAUX USÉES

Il est strictement interdit de connecter un tuyau et déverser ses eaux usées dans le lac ou sur le terrain.

- ÉGOUTS

Votre branchement au réseau d'égout doit être propre et étanche. Le branchement doit être fait d'un tuyau rigide de 3" ou 4" en ABS ou en PVC.

Il est interdit d'utiliser du « duct tape ».

Si les propriétaires découvrent qu'une défectuosité du système est causée par la négligence d'un client, les réparations seront facturées aux frais du client fautif.

- ÉLECTRICITÉ

Bien évidemment, nous ne pouvons pas consommer l'électricité de la même façon en camping qu'à la maison.

Toute modification au panneau de branchement électrique entraîne une expulsion immédiate.

L'accès autour du poteau de branchement doit demeurer libre en tout temps.

Les chauffeuses et les chauffe-eau électriques sont interdits sous peine d'expulsion immédiate, sans remboursement.

Un montant supplémentaire sera facturé pour le branchement d'un second réfrigérateur électrique.

Il est interdit de laisser l'air climatisé fonctionner durant votre absence.

- FEUX

Les feux sont permis seulement dans les foyers situés sur chaque site.

Les feux, ni même les braises ne doivent jamais être laissés sans surveillance et ils doivent être éteints avant de quitter le site.

- RESPONSABILITÉ

Chaque client est responsable de son équipement, de son terrain et de ses actes.

Tous les clients doivent détenir une police d'assurance valide contre le feu, le vol, le vandalisme et la responsabilité civile.

Les propriétaires du camping ne peuvent être tenus responsables de bris, feux, vols ou vandalisme, et ce, en tout temps.

- **NON-RESPONSABILITÉ**

Les propriétaires du camping ne peuvent être tenus, en aucun cas, responsables des dommages, frais, pertes ou déboursés causés à un client en raison d'un manque d'électricité, le vent, l'eau, la pluie, la grêle, les insectes, les rongeurs, les oiseaux ou tout autre animal, les arbres, le feu, le vol, les accidents ou les dommages, des troubles, des blessures, des ennuis ou inconforts causés par les actes des autres clients ou des tiers.

- **TABLES À PIQUE-NIQUE**

Une table à pique-nique est fournie par emplacement.

- **TRAVAUX ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE CAMPING (CAMPEURS SAISONNIERS)**

Tous les campeurs saisonniers doivent prévoir leurs travaux de construction avant le 20 juin de chaque saison.

Les travaux doivent être réalisés entre 9 h et 17 h.

Les remorques doivent en tout temps être placées de façon à ne pas nuire à la vue des autres clients.

Les matériaux doivent être ramassés au fur et à mesure et rangés immédiatement afin de garder le terrain propre et préserver la sécurité de tous.

- **VERRE**

Les bouteilles de verre (bière, liqueur, etc.) et tout autre contenant de verre (coupes à vin, verres, etc.) sont strictement interdits sur la plage, sur les chemins du camping et sur la terrasse. Ils sont cependant tolérés sur votre site.

Seules les cannettes sont permises sur la plage et les chemins.

Ce règlement a pour but de réduire au maximum les blessures aux pieds occasionnées par les bouteilles cassées.

- VISITEURS

Le stationnement des visiteurs est situé près de la bâtisse principale.

Les visiteurs ne peuvent conduire avec leur véhicule sur le site.

Les visiteurs sont admis sans frais sur le site entre 8 h et 23 h.